



Transition d'un régime micro à regime tva

Par **swingpeel_old**, le **09/07/2007** à **02:43**

Comment se passe la transition d'une microentreprise non soumise à impôt sur société ni à la tva lorsque l'on dépasse le seuil des 80000 euros de CA au bout de 8 mois par exemple (perd le bénéfice de la franchise en base de TVA):

Va t'on seulement payer l'impôt sur revenu après dégrèvement des 71% du CA de 80000 euros encaissés sur les 8 mois et payer la tva et impôt sur société calculés sur les 4 mois restants

Ou va t'on payer la tva et impôts sur société sur les 80000 de CA (enfin bénéfice) des 8 premiers mois plus sur bénéfice des 4 derniers mois ??